

Procès-verbal de la 139^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 13 février 2020, à 18h00

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Éléonore Douville
- Mme Isabelle Harnois
- Mme Hélène Latendresse
- Mme Isabelle Mireault
- M. Sylvain Riendeau
- M. Yvan St-Pierre
- Mme Kathleen Bélanger
- M. Sébastien Gagné
- M. Christian Lebeau-Jacob
- Mme Johanne Lebeuf
- M. Vincent Motard Côté
- Mme Heidi Brisson Smith
- M. Benoit Valiquette

INVITÉ(ES)

- Mme Esther Fournier
- Mme Nadia Grondin
- M. Simon Perreault
- Mme Isabelle Gagnon
- Mme Marie-Claude Monat
- M. Martin Richard

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Hélène Latendresse

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Sylvain Riendeau ouvre la réunion à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour;

| | |
|----------------|---|
| CECJ1200213-01 | <p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12. Offre de cours complémentaires 2020-2021 - Divers : Félicitations au comité vert des étudiants <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|----------------|---|

ORDRE DU JOUR

| | |
|-----|--|
| 1. | Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée; |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| 3. | Adoption du procès-verbal de la 138 ^e réunion du 14 novembre 2019; |
| 4. | Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement; |
| 5. | Avis sur les modifications apportées au Règlement no 4 <i>Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière</i> ; (Mme Nadia Grondin) |
| 6. | Avis sur les modifications apportées au Règlement no 5 <i>Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière</i> ; (Mme Nadia Grondin) |
| 7. | Avis sur la <i>Politique sur la consommation d'alcool et de drogue</i> (Nadia Grondin) |
| 8. | Présentation des états financiers 2018-2019; (Mme Esther Fournier) |
| 9. | Adoption du nouveau programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0) (Mme Isabelle Gagnon et M. Simon Perreault) |
| 10. | Entente DEP 5231 -Comptabilité DEC 410.B0 - Technique de comptabilité et de gestion (Mme Isabelle Gagnon) <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de l'entente - Adoption de la grille de cheminement |
| 11. | Adoption du Plan d'action d'aide à la réussite 2019-2020 du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020 : (Mme Isabelle Gagnon) |
| 12. | <i>Adoption de l'Offre de cours complémentaires 2020-2021</i> |

| | |
|-----|--|
| 13. | Gestion et technologies d'entreprise agricole 152.B0 (M. Martin Richard, Marie-Claude Monat) - Adoption du rapport final d'implantation; - Adoption des modifications apportées au cahier de programme |
| 14. | Adoption des <i>Règles en application du Règlement no 6 Règlement sur l'admission des étudiants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette</i> ; (M. Sylvain Riendeau) |
| 15. | Adoption des modifications apportées au <i>Règlement #11 favorisant la réussite éducative au Cégep régional de Lanaudière à Joliette</i> ; (M. Sylvain Riendeau) |
| 16. | Adoption du calendrier scolaire 2020-2021 (M. Sylvain Riendeau) |
| 17. | Recommandation d'émission de diplômes; |
| 18. | Rapport de la direction du collège; |
| 19. | Divers; - Félicitations au comité vert des étudiants; - Prochaine réunion le jeudi 23 avril 2020; |
| 20. | Levée de l'assemblée; |

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 14 novembre 2019 :

| | |
|---------------|---|
| CECJ200213-02 | Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 136 ^e réunion tenue le 14 novembre 2019. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ |
|---------------|---|

Aucun suivi particulier.

4. Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement

En vertu du Règlement numéro 1 : Règlement de régie interne, on procède à la nomination à la présidence et à la vice-présidence à la réunion du conseil d'établissement suivant l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, ce qui a été fait en novembre dernier.

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-03 | Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Christian Lebeau-Jacob, il est résolu que Mme Hélène Latendresse agisse comme présidente d'élection. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ |
|---------------|--|

Pour chacun des postes à combler, la présidente des élections fait l'appel de propositions de mises en candidature et procède aux élections.

- Mme Johanne Lebeuf propose la candidature de M. Sébastien Gagné au poste de président.

M. Sébastien Gagné accepte d'être mis en candidature.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Hélène Latendresse confirme l'élection de M. Sébastien Gagné au poste de président du conseil d'établissement.

- Mme Johanne propose la candidature de Mme Isabelle Mireault au poste de vice-présidente.

Mme Isabelle Mireault accepte d'être mise en candidature.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Hélène Latendresse confirme l'élection de Mme Isabelle Mireault au poste de vice-présidente du conseil d'établissement.

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-04 | <p>Sur proposition de Mme Johanne Lebeuf dûment appuyée par M. Benoit Valiquette il est résolu que le conseil d'établissement nomme;</p> <p>M. Sébastien Gagné au poste de président et Mme Isabelle Mireault au poste de vice-présidente.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

5. **Avis sur les modifications apportées au Règlement no 4 Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;**

Mme Nadia Grondin, directrice du service des ressources humaines et des affaires corporelles présente le dossier. Elle explique que toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2019-2020;

Attendu que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

Attendu la recommandation du CRPC;

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-05 | <p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services</p> |
|---------------|--|

| | |
|--|---|
| | <p>d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|--|---|

6. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 5 Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;

Mme Nadia Grondin présente également ce dossier. Elle rappelle que toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice d'ensemble - Québec) de statistique Canada au 31 décembre;

Attendu la volonté des collèges constituants d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu la recommandation du CRPC;

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-06 | <p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>POUR : 9 votes CONTRE : 4 votes ASBTENTION; 1 vote</p> <p>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</p> |
|---------------|--|

7. Avis sur la Politique sur la consommation d'alcool et de drogue

Mme Nadia Grondin explique qu'en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, le Cégep régional de Lanaudière (CRL) a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de ses employés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la *Politique concernant la consommation d'alcool et de drogues* répondant ainsi à la volonté du CRL d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté collégiale.

La Politique vise également à prévenir les dépendances aux drogues et à l'alcool et à référer aux mécanismes d'aide aux employés aux prises avec de telles dépendances notamment par la sensibilisation.

Plusieurs questionnements sont soulevés notamment au regard de la sensibilisation des employés, l'obligation des collèges ainsi que sur la définition de «tolérance zéro». Par ailleurs, il est suggéré d'ajouter les mots «autres substances» à la politique pour couvrir l'ensemble des produits visés (par ex. le Fentanyl).

Attendu la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, obligeant le Cégep régional de Lanaudière à veiller à la protection de la santé et à s'assurer de la sécurité de son personnel;

Attendu la volonté du CRL d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les membres de sa communauté;

Attendu l'article 2.3 du *Guide des règles de gestion* du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du CRPC;

| | |
|---------------|---|
| CECJ200213-07 | <p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Christian Lebeau-Jacob, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur la <i>Politique sur la consommation d'alcool et de drogues</i> du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|---|

8. Présentation des états financiers 2018-2019;

Mme Esther Fournier, directrice du service des finances du CRL présente l'état de situation qui reflète fidèlement les finances du CRL et rappelle que les états financiers ont été adoptés à la réunion du conseil d'administration du mois de novembre dernier. Elle passe en revue les divers résultats du CRL, y compris ceux du solde de fonds, tout en portant une attention particulière aux résultats de Joliette. Mme Fournier est disponible pour répondre à toute éventuelle question.

9. Adoption du nouveau programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0) (Mme Isabelle Gagnon et M. Simon Perreault)

Mme Isabelle Gagnon, conseillère pédagogique et M. Simon Perreault enseignant au programme présentent le dossier. Ils rappellent qu'en août 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a approuvé le programme d'études actualisé Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0) menant au diplôme d'études collégiales qui remplace le programme Technologie de la production horticole et de l'environnement (153.BB). Le Cégep régional de Lanaudière à Joliette est autorisé à offrir cette nouvelle version du programme d'études à compter de l'année 2020-2021 ou, au plus tard, à compter de l'année 2021-2022.

C'est dans l'optique d'offrir le programme en 2020-2021 que la direction a confié au comité de programme, à la session automne 2019, le mandat de piloter l'élaboration de la nouvelle version du programme.

Le cahier programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0) est ainsi présenté pour avis.

Attendu l'adoption du comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

| | |
|---------------|---|
| CECJ200213-08 | <p>Sur proposition de Mme Isabelle Mireault, dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu d'adopter le nouveau programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|---|

10. Entente DEP 5231 -Comptabilité DEC 410.B0 - Technique de comptabilité et de gestion

- Dépôt de l'entente
- Adoption de la grille de cheminement

Mme Isabelle Gagnon explique qu'une actualisation du programme Techniques de comptabilité et de gestion ainsi que de la grille de cheminement a donné lieu à une nouvelle analyse permettant la mise à jour de la passerelle. Cette dernière permet de reconnaître douze (12) cours de niveau collégial par le Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

Nous vous présentons la lettre d'entente de la Commission scolaire des Samares et du Cégep régional de Lanaudière à Joliette concernant la passerelle entre le programme menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) Comptabilité 5231 et le programme Techniques de comptabilité et de gestion 410.B0. Nous vous présentons également le

document décrivant la passerelle qui comporte la liste des cours reconnus, les conditions d'accès, les grilles de cheminement et l'analyse comparative de deux programmes.

Trois grilles de cheminement particulier ont été produites par le Collège permettant aux élèves du DEP en comptabilité, un cheminement allégé. Il s'agit d'une économie de 630 heures contact au niveau collégial. Ainsi, vous trouverez une grille allégée pour les étudiants et étudiantes qui seront admis à la session d'automne, une grille sur cinq sessions pour les étudiants et étudiantes qui seront admis à la session d'hiver et une grille facilitant l'admission dans le programme des étudiants et étudiantes qui n'ont pas le préalable d'entrée.

Attendu l'avis favorable de la commission des études

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-09 | <p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu d'adopter les grilles de cheminement élaborées par le Collège dans le cadre du projet de mise à jour de la passerelle entre les programmes DEP 5231 - Comptabilité offert à la Commission scolaire des Samares et DEC 410.B0 - Techniques de comptabilité et de gestion offert au collège constituant de Joliette.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

11. Adoption du Plan d'action d'aide à la réussite 2019-2020 du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020 : (Mme Isabelle Gagnon)

Mme Isabelle Gagnon présente le dossier et explique qu'en lien avec le Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020, nous vous présentons le plan d'action d'aide à la réussite 2019-2020.

Dans la première partie du plan d'action d'aide à la réussite, vous retrouverez les trois (3) axes de développement en lien avec les huit (8) objectifs. Dans la deuxième partie, nous vous présentons les objectifs, les actions privilégiées pour la période 2019-2020, les indicateurs et les personnes responsables des différentes actions.

Attendu l'adoption du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

| | |
|---------------|---|
| CECJ200213-10 | <p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Vincent Motard-Côté, il est résolu d'adopter le Plan d'action d'aide à la réussite 2019-2020 du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|---|

12. Adoption de l'Offre de cours complémentaires 2020-2021

Mme Isabelle Gagnon explique qu'au mois d'août 2019, le Collège lance l'appel de propositions départementales de cours complémentaires du domaine *Problématiques contemporaines* dans le cadre du projet pilote d'ouverture de ce domaine. Au mois d'octobre 2019, le Collège lance l'appel de propositions départementales de cours complémentaires pour l'offre habituelle 2020-2021. Le comité de la formation générale complémentaire (CFGC) s'est rencontré à trois reprises en décembre et janvier pour étudier les propositions provenant des départements et faire ses recommandations à la direction relativement à l'offre de cours complémentaires pour l'année 2020-2021 et la liste des cours complémentaires accessibles pour chaque programme d'études.

Attendu les travaux effectués en lien avec l'application de la *Politique des cours complémentaires*

Attendu les recommandations du comité de la formation générale complémentaire sur l'offre de cours complémentaires

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-11 | <p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault, il est résolu d'adopter l'offre de cours complémentaires 2020-2021.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

- ## 13. Gestion et technologies d'entreprise agricole 152.B0 (M. Martin Richard, Marie-Claude Monat)
- Adoption du rapport final d'implantation;
 - Adoption des modifications apportées au cahier de programme

M. Martin Richard, conseiller pédagogique et Mme Marie-Claude Monat, coordonnatrice du programme, présentent le dossier. Ils rappellent qu'en 2013, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur adoptait un nouveau programme de formation pour le programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole.

Le Conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette adopta une déclinaison locale du programme le 13 novembre 2013 et le programme fut implanté à la rentrée d'août 2014.

La Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGEP) stipule à l'article 3.3.1 que « Pour la dernière année d'implantation, le ou la DA demandera au CPr un rapport final, rapport qui lui sera remis. »

De plus, « Le rapport final d'implantation comprend les éléments suivants :

- Le rappel des informations transmises dans les fiches d'appréciation annuelle;
- Des recommandations, basées sur les constats annuels, concernant une actualisation du programme si nécessaire. »

C'est dans cette optique que le comité de programme fut saisi à la session d'automne 2018 pour réfléchir au contenu de ce rapport et proposer des recommandations.

Attendu l'adoption du comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-12 | <p>Sur proposition de M. Yvan St-Pierre, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu d'adopter le rapport final d'implantation ainsi que les modifications apportées au cahier de programme Gestion et technologies d'entreprise agricole 152.B0.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

14. Adoption des Règles en application du Règlement no 6 Règlement sur l'admission des étudiants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

M. Sylvain Riendeau présente le dossier. Chaque année, le Cégep régional de Lanaudière à Joliette révisé ses Règles en application du Règlement no 6, Règlement sur l'admission des étudiants. L'an dernier, des modifications majeures ont été apportées, pour s'arrimer au nouveau Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et clarifier certains articles dans leur formulation ou leur application.

Cette année, les modifications proposées sont peu nombreuses, puisque les Règles en application sont suffisamment claires et précises. Des modifications mineures visent principalement un arrimage avec les modifications apportées par le SRAM et le MEES. Enfin, la section 4.3 relative aux étudiantes enceintes est retirée, le temps de faire des vérifications légales et des analyses de risque en santé et sécurité.

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu le nouveau libellé proposé par la commission des études à l'article 4.3 à savoir : «Certains cours, stages ou laboratoires peuvent comporter des risques pour la santé et la sécurité des étudiantes enceintes ou qui allaitent. Par conséquent, l'étudiante a la responsabilité de signaler son état auprès du collègue»;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

| | |
|---------------|---|
| CECJ200213-13 | <p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux Règles en application au Règlement no 6 Règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|---|

15. Adoption des modifications apportées au Règlement #11 favorisant la réussite éducative au Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

M. Sylvain Riendeau rappelle que peu de temps après son adoption, en février 2019, le Règlement favorisant la réussite éducative au Cégep régional de Lanaudière à Joliette a été mis à l'épreuve, par le biais de la visite d'un vérificateur du MEES. Ce dernier a soulevé quelques irrégularités devant être corrigées et suggéré des améliorations à apporter, notamment : l'absence de mesures concernant les étudiants ayant des échecs à plus d'un cours à la même session, sans toutefois échouer plus de 50 % de leurs unités; le besoin de mieux définir, et d'appliquer de manière systématique, le droit de recours; une réflexion à faire quant au seuil de 80 % de réussite des unités, pour les étudiants à contrat.

Le comité mandaté de mettre à jour le règlement s'est donc remis au travail, au printemps 2019. Les modifications nécessaires ont été apportées, et le texte a été simplifié dans plusieurs sections, grâce à l'ajout et à la clarification de définitions.

Attendu les recommandations du comité

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

| | |
|---------------|---|
| CECJ200213-14 | <p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Christian Lebeau-Jacob, il est résolu d'adopter les modifications apportées au Règlement favorisant la réussite éducative au Cégep régional de Lanaudière à Joliette.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|---|

16. Adoption du calendrier scolaire 2020-2021

M. Sylvain Riendeau présente l'option qui a été retenue à la Commission des études dans le cadre de l'adoption du calendrier de l'automne 2020.

- Début de la session : lundi 24 août 2020
- 82 jours : TOTAL

- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 4 journées d'évaluation dont 2 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : mardi 22 septembre 2020 et jeudi 26 novembre 2020
- 2 journées de relâche de cours : vendredi 9 octobre 2020 et mercredi 28 octobre 2020 (Portes ouvertes)

Hiver 2021 :

- Début de la session : lundi 25 janvier 2021
- 82 jours : TOTAL
- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 4 journées d'évaluation dont 3 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : mardi 9 février 2021 (Portes ouvertes) et jeudi 15 avril 2021 (Festival harmonie)
- 1 journée pédagogique : jeudi 14 janvier 2021
- 5 journées de relâche de cours : du 1^{er} au 5 mars 2021

Attendu que le Règlement des études collégiales article 18 stipule que: Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1^{er} juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministre sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Attendu que l'article 29 du RREC (modifié en 2008) stipule que le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir signifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

Attendu que la résolution CARL-050207-15 du conseil d'administration traitant des balises administratives concernant l'établissement du calendrier scolaire stipule que :

- 1 Le calendrier scolaire compte légalement quatre-vingt-deux (82) jours par session, mais peut compter quatre-vingt-trois (83) jours, selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).
2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1^{er} janvier (Nouvel An), le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (jour de l'Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).

3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.
4. Les opérations de l'intersession à Joliette, requièrent quatorze (14) jours de travail ouvrables, à l'Assomption, requièrent douze (12) jours de travail ouvrables et à Terrebonne, quatorze (14) jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du Cégep régional.
5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquences en minimisant la substitution de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.
6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de force majeure, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

Attendu l'adoption au comité de direction,
Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique,
Attendu l'avis favorable de la commission des études;
Attendu les modifications apportées aux définitions en support au calendrier scolaire à savoir :

- Évaluation : *Une journée où il n'y a pas d'horaire de cours régulier pour permettre la tenue d'activités d'évaluation de fin de session dans les programmes. ~~notamment en Sciences de la nature et en Musique.~~*
- Journée pédagogique : enlever la note de bas de page et la dernière phrase. *Pour les enseignants et les enseignantes*
Une journée où il n'y a pas de cours pendant laquelle les enseignants et les enseignantes participent aux activités planifiées et organisées par le Collège pour cette journée 1. ~~En cas d'absence, les règles habituelles s'appliquent.~~
- Journée d'activités pédagogiques multiples : ajouter APM entre parenthèses;
- Journée pour l'épreuve uniforme de français : ajouter EUF entre parenthèses.

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-15 | Sur proposition de Mme Isabelle Mireault, dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2020-2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ |
|---------------|--|

17. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-16 | <p>Sur proposition de M. Christian Lebeau-Jacob, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 33 421 699 Code de lot : JO2019110801</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.* ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-17 | <p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

Mme Heidi Brisson Smith quitte la réunion. Le quorum est maintenu.

18. Rapport de la direction du collège;

➤ Dossiers administratifs

- Le nombre d'étudiants à la session d'hiver est en baisse et se situe autour de 2 050 étudiants. La date limite pour annuler un cours est le vendredi 14 février.
- Le poste de direction adjointe - programmes techniques, de l'international et de l'interculturel a été comblé en redistribuant les responsabilités de l'équipe de cadres. Ainsi c'est M. Bruno Gariépy qui occupera dorénavant ce poste.
- Le poste de direction du service de l'organisation et du cheminement scolaires est affiché depuis hier. On souhaite le combler d'ici les prochaines semaines.
- Présence de représentants au CCID à Tampa pour présenter notre centre de recherches BioEnviron.

➤ Dossiers pédagogiques

- Le nouveau profil en administration publique commence à être connu et le département a reçu quelques demandes de ministères, tant au provincial qu'au fédéral

➤ Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu'avec le personnel

- Les cours ont été suspendus le vendredi 7 février dernier en raison des mauvaises conditions météo.
- La finale locale de Cégeps en spectacles s'est tenue le mercredi 5 février. Le groupe gagnant «ÉPHÉMÈRE» défendra son titre lors de la finale régionale qui se tiendra le 21 mars prochain à Trois-Rivières.
- La soirée «portes ouvertes» de l'hiver s'est tenue le mardi 11 février de 18h à 20h30. Plus sobres que celles d'automne, elles ont quand même attiré près de 450 visiteurs.

19. Divers;

- Félicitations au comité vert des étudiants;

Mme Lebeuf dépose une proposition à l'effet d'offrir nos félicitations à l'équipe étudiante du comité environnement pour sa nomination à titre de personnalité de l'année par le journal l'Action.

Monsieur Riendeau explique qu'il lui est difficile d'appuyer une telle demande qui va à l'encontre de la mission du collège puisque le mouvement étudiant a eu pour incidence d'inviter les étudiants à boycotter les cours.

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-18 | <p>Sur proposition de Mme Johanne Lebeuf, dûment appuyée par M. Vincent Motard-Côté, il est proposé que le conseil d'établissement offre ses félicitations aux étudiants et étudiantes du collège qui faisaient partie du comité environnement étudiant Joliette pour leur nomination comme personnalité de l'année du Journal l'Action.</p> <p>POUR : 5 votes CONTRE : 3 votes ABSTENTIONS : 5 votes</p> <p>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</p> |
|---------------|--|

- Prochaine réunion : le jeudi 23 avril 2020

20. Levée de l'assemblée

| | |
|---------------|--|
| CECJ200213-19 | <p>L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sébastien Gagné de lever la séance à 20h50.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
|---------------|--|

X

Sébastien Gagné
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire